

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT EN ESSONNE 2017



2017



2017

2017



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

ÉDITO



Jean-Benoît ALBERTINI
Préfet de l'Essonne

Dédiée par nature aux missions d'intérêt général et à la déclinaison des politiques publiques nationales, l'activité des services déconcentrés de l'État est aussi fortement mobilisée par l'actualité du territoire essonnien. Cela se traduit par un engagement constant dans les missions régaliennes comme dans les concours aux acteurs du développement économique, de la cohésion sociale, de la recherche-innovation, sans oublier le logement, le cadre de vie et la préservation de nos ressources.

La sécurité reste au premier plan des missions de l'État. L'actualité de l'année 2017 a ainsi été marquée par la lutte contre les risques terroristes et par des événements liés au dérèglement climatique.

Le soutien à l'activité économique, à l'emploi et au développement de nos territoires constitue un autre objectif prioritaire de l'État en facilitant la réalisation de nouveaux projets par des procédures administratives diligentes et un soutien fort à l'aménagement du territoire, à l'investissement productif, à la rénovation urbaine et à la ruralité.

Les enjeux de solidarité sont importants, en direction de nos quartiers prioritaires comme des zones rurales fragiles. Nous y répondons par une action interministérielle qui soutient l'initiative locale et mobilise des moyens conséquents en les adaptant à chaque territoire.

A chaque fois, à travers l'objectif de cohésion territoriale, c'est bien le lien social et la capacité de la République à nous réunir que nous devons rechercher. Là encore, l'État est en pleine responsabilité, avec les collectivités territoriales, pour affirmer sereinement mais sans faiblesse, les exigences du vivre ensemble et la contribution attendue de chacun.

Enfin, l'État poursuit son travail de modernisation de l'action publique afin de s'adapter aux attentes de nos concitoyens et de favoriser l'accessibilité des services publics.

Je suis heureux de vous présenter les faits marquants de 2017, au nom de tous les services et des agents qui les animent et qui se dévouent quotidiennement pour le territoire de l'Essonne et ses habitants.

Sommaire

L'État garant de la sécurité 1

Assurer la sécurité du quotidien	2
La police de sécurité du quotidien	2
Les exercices de terrain : se préparer pour mieux faire face à la crise	4
Les contrôles des établissements recevant du public : un enjeu de sécurité	5
Faire face à la menace terroriste	6
La prévention de la radicalisation	6
La sécurisation des établissements scolaires du département	7
La protection des sites sensibles	8
Lutter pour la sécurité routière	9
Prévenir et faire face aux risques	10
Les Plans de prévention des risques naturels et technologiques, une démarche bien appropriée	10
Secours aux personnes et risques d'incendie, un enjeu de réactivité pour limiter les dommages	11
La gestion des intempéries	11
Assurer la sécurité sanitaire et alimentaire des consommateurs	12
La sécurité sanitaire	12
La sécurité alimentaire	13

L'État promoteur des solidarités 14

Développer l'offre de logements locatifs sociaux	15
Poursuivre la rénovation urbaine	16
La lutte contre l'habitat indigne et insalubre	17
L'hébergement d'urgence	18
L'accueil des migrants et l'intégration	19
L'égalité républicaine	20
La priorité aux quartiers difficiles	20
Le Contrat d'intégration républicaine (CIR)	21
Le comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme	21
Promouvoir le service civique	22

L'État en soutien de l'emploi, du développement économique et de l'aménagement du territoire

23

Agir pour l'emploi et la formation	24
Promouvoir et accompagner les grands projets de développement du territoire	26
La Porte Sud du Grand Paris	26
Le Plateau de Saclay	27
Des ruralités dynamiques, innovantes et solidaires	28
Soutenir le développement de clusters	29
Investir dans des formations d'avenir	30
Soutenir la transition écologique	31

L'État et la modernisation de l'action publique

32

La dématérialisation des titres	33
Lutter contre la fraude	34
Accompagner les usagers dans la transition numérique	35
Préparer la mise en œuvre du prélèvement de l'impôt à la source	36

**L'ACTION DES SERVICES DE L'ÉTAT
A TRAVERS LES FAITS MARQUANTS DE 2017**

L'ÉTAT GARANT DE LA SÉCURITÉ





Assurer la sécurité du quotidien

La police de sécurité du quotidien

Afin de mettre en place la police de sécurité du quotidien (PSQ), des réunions de concertation ont été réalisées dans les 14 commissariats de police du département. La gendarmerie est également impliquée dans la démarche. Plusieurs séminaires (en présence des élus, de représentants de la police et de la gendarmerie) ont été organisés pour restituer les échanges et arrêter les axes de travail suivants :

- restaurer un cycle de confiance en renouant le contact avec la population par la présence sur le territoire et en répondant aux préoccupations de la population
- créer un continuum local de sécurité pour lutter efficacement contre le sentiment d'insécurité et d'impuissance publique
- prendre en compte les spécificités locales en recensant les problématiques, en répertoriant les acteurs de la sécurité au quotidien et en élaborant des priorités stratégiques avec les acteurs de sécurité



La police de sécurité du quotidien a également pour finalité de lutter contre la délinquance de droit commun. Elle est particulièrement présente dans les territoires exposés à l'insécurité tels que la Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) de Grigny, qui comprend deux quartiers (« Grande Borne » et Grigny 2), et la Zone de Sécurité Prioritaire des Tarterêts à Corbeil-Essonnes, labellisée « quartier de reconquête républicaine ».



En 2017, l'accent a notamment été mis sur la lutte contre les trafics de stupéfiants dans le quartier de la Treille de la Grande Borne :

- 19 kg de cocaïne ont été saisis par la police judiciaire ;
- suite au déplacement des points de vente vers d'autres communes, une prise de 32 kg de cannabis a eu lieu à Brétigny-sur-Orge par la sûreté départementale.





Les exercices de terrain : se préparer pour mieux faire face à la crise

- Chaque établissement scolaire doit faire 3 exercices « risques majeurs » par année scolaire :
- un exercice attentat intrusion
 - un exercice Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)
 - un troisième exercice, dont le thème est déterminé librement dans chaque établissement.

Tous les établissements scolaires ont réalisé ces exercices, à savoir :

- 840 écoles
- 100 collèges
- 49 lycées

→ Le 25 novembre 2017, a eu lieu un exercice ORSEC NOVI à l'hippodrome de Ris-Orangis. Le thème de cet exercice était une explosion de gaz dans un collège en présence d'une quarantaine d'élèves et d'une quinzaine de personnels. Cet exercice a permis de tester la prise en charge des victimes par l'ensemble de la chaîne des secours, mais aussi leur comptage et suivi jusqu'à leur évacuation.

→ Les 14 et 15 juin 2017, les SDIS franciliens (77, 78, 91 et 95) et la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris ont participé à un **processus national d'accréditation** et ont ainsi obtenu la certification INSARAG (International Search And Rescue Advisory Group). L'INSARAG est une organisation indépendante des Nations Unies dont l'objectif est d'harmoniser le niveau des équipes de sauvetage-déblaiement appelées à intervenir dans des zones ayant subi un tremblement de terre.



Les contrôles des établissements recevant du public : un enjeu de sécurité

Le contrôle des établissements recevant du public (ERP) a donné lieu à



662 commissions communales de sécurité

- 58 réunions de commission d'arrondissement
- 70 réunions de sous-commission départementale dont 58 sur place

Les services de l'État sont également chargés de suivre certaines installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), notamment des établissements agro-alimentaires dont l'activité présente des risques de pollution.

En 2017, **10 contrôles ont été réalisés dans ce type d'installations.**





JE SUIS CONFRONTÉ(E) À UN COMPTE DE PROPAGANDE DJIHADISTE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

JE NE LE SUIS PAS, JE NE LE CONTACTE PAS

UN SEUL RÉFLEXE

PHAROS : WWW.INTERNET-SIGNALEMENT.GOUV.FR

Faire face à la menace terroriste

La prévention de la radicalisation

Les services de l'État œuvrent au quotidien pour assurer la sécurité de nos concitoyens. Une attention particulière est notamment portée à la coordination et à l'animation de deux dispositifs de prévention de la radicalisation.

Le groupe d'évaluation départemental (GED)

Ce groupe d'évaluation, réuni sous l'autorité du Préfet et en présence du Procureur de la République, permet aux différents services de partager des informations et de s'assurer que chaque individu signalé pour radicalisation potentiellement violente fait l'objet d'un suivi effectif dans la durée, et de décider des mesures opérationnelles ou administratives à mettre en œuvre.

En Essonne, le GED examine, tous les quinze jours, les dossiers qui lui sont soumis.

En 2017, il s'est réuni 22 fois.

Le comité départemental de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CDPRAF)

Ce comité, qui réunit divers partenaires, suit la situation sociale et psychologique des personnes radicalisées. Il analyse les situations et prend des décisions opérationnelles sur les cas individuels.

En 2017, il s'est réuni 7 fois.

Par ailleurs, une attention particulière est portée à la formation des professionnels afin de détecter les signes de radicalisation, notamment dans les domaines d'activité suivants :

- le milieu scolaire et les établissements de formation
- la police, la gendarmerie et la justice
- les maisons des solidarités
- les entreprises

47 actions
1537 formations

menées en 2017



La sécurisation des établissements scolaires du département

Dans le milieu scolaire, le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) a été actualisé pour intégrer le risque « attentat-intrusion ».

Les services de l'État ont accompagné les établissements scolaires dans la mise en place du PPMS attentat-intrusion et les ont aidés à développer une expertise sur les zones de mises à l'abri.

Parallèlement, des travaux de renforcement de la sécurité ont été effectués dans les collèges du département, notamment pour la mise en place ou la réfection de dispositifs de vidéo-protection.



La protection des sites sensibles

Dans le cadre de la posture VIGIPIRATE portée au niveau « sécurité renforcée – risque attentat » et du dispositif SENTINELLE, les services de l'État coordonnent, en liaison étroite avec l'autorité militaire, l'action des forces de sécurité intérieure et des forces armées afin de concourir à la protection et à la surveillance des nombreux sites et événements sensibles du département.

Au quotidien, ces missions représentent plus de 700 effectifs de police et de gendarmerie, auxquels s'ajoutent les effectifs militaires.

En 2017, l'action de ces services a été indispensable afin de renforcer la sécurité d'événements importants tels que le festival musical « Download » au Plessis-Paté ou le marché de Noël de Janvry.

Enfin, les services de l'État accompagnent les acteurs publics et privés concernés par la mise en œuvre des mesures du plan VIGIPIRATE, qu'il s'agisse de mesures permanentes, déclinées selon les domaines d'activité, ou de mesures complémentaires liées à l'état de la menace. Le plan VIGIPIRATE est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Il associe tous les acteurs – l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et les citoyens – à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

L'objectif est double par ce plan doivent permettre,

- d'une part, de développer une culture de la vigilance et de la sécurité dans l'ensemble de la société, afin de prévenir ou déceler, le plus en amont possible, toute menace d'action terroriste,
- d'autre part, d'assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.



Lutter pour la sécurité routière

Après une bonne année 2016, la sécurité routière en Essonne s'est dégradée en 2017 avec une hausse de tous les indicateurs de l'accidentalité.

Parmi les 41 personnes tuées :

- un peu plus de 50 % sont des « usagers vulnérables » (6 piétons, 3 cyclistes, 13 usagers de 2 roues motorisés et 1 cyclomoteur),
- près de 25 % sont âgés de plus de 60 ans.

La non-maîtrise du véhicule et des règles de sécurité, la vitesse excessive, mais également la consommation d'alcool et de produits stupéfiants sont les causes principales d'accident.

Les accidents étant majoritairement provoqués par un comportement inadapté des usagers, l'action préventive et répressive des services de l'État met l'accent sur la sensibilisation.

Ainsi, dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), conçu en collaboration avec le conseil départemental, 59 actions de sensibilisation ont été subventionnées.

Celles-ci portaient notamment sur les risques liés à la consommation d'alcool et/ou de stupéfiants, les jeunes, les piétons, les « 2 roues motorisés » et la vitesse.

L'État a parallèlement poursuivi son action de contrôle. Le Préfet a ainsi utilisé de manière plus importante la suspension administrative du permis de conduire pour sanctionner les délits routiers constatés lors de contrôles routiers. 1908 permis ont ainsi été suspendus en 2017 (+ 19 % par rapport à 2016), majoritairement pour des contrôles d'alcoolémie positifs (70 %). Parallèlement, les sanctions pour consommation de produits stupéfiants ont très nettement augmenté (+ 46 %). En matière de contrôles automatisés, 33 radars fixes vitesse (dont 8 discriminants et 2 zones de vitesse moyenne) et 17 radars de franchissement (dont 13 de feux rouges et 4 de passage à niveau) sont implantés en Essonne. À ces dispositifs fixes s'ajoutent plusieurs véhicules équipés de radars mobiles ou embarqués.





Prévenir et faire face aux risques

Les Plans de prévention des risques naturels et technologiques, une démarche bien appropriée

Les Plans de prévention des risques inondation (PPRI)

Le territoire national est particulièrement soumis aux risques d'inondation : environ une commune sur trois est susceptible d'être inondée, en partie ou en totalité.

→ Pour faire face aux risques naturels, des **Plans de prévention des risques inondation** sont élaborés. En 2017, deux PPRI ont été initiés à l'échelle du département de l'Essonne :

- Le PPRI des vallées de l'Orge et de la Sallemouille, qui a été approuvé le 16 juin 2017.
- Le PPRI de la vallée de la Bièvre et du ru de Vauhallan, dont le projet sera soumis à enquête publique inter-préfectorale du 11 juin au 13 juillet 2018.

L'État accompagne également l'émergence d'un programme d'action de prévention des inondations (PAPI) sur le territoire du bassin versant de l'Orge et de la Sallemouille : ce projet sera soumis à la commission de labellisation en 2018.

Les Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

En raison de la forte densité de population en Île-de-France, les conséquences humaines et matérielles d'accidents industriels peuvent être particulièrement lourdes.

→ En Essonne, 8 sites sont concernés par la mise en place de **Plans de prévention des risques technologiques**.

→ Seul le site de CIM-ANTARGAZ sur les communes de Ris-Orangis et Grigny nécessitait encore l'élaboration d'un PPRT. Une enquête publique s'est déroulée fin 2017 pour aboutir à la signature de l'arrêté approuvant le PPRT le 4 avril 2018.

→ Tous les PPRT sont donc désormais approuvés. Ceux-ci visent à organiser la cohabitation entre des sites industriels à risques et les zones riveraines par la mise en place de mesures préventives et à protéger les vies humaines en cas d'accident.



Secours aux personnes et risques d'incendie, un enjeu de réactivité pour limiter les dommages



Le service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne (SDIS 91) a réalisé 89 648 interventions en Essonne (soit 246 interventions par jour en moyenne), selon la répartition suivante :

- 73 648 secours à personne ;
- 6 077 incendies ;
- 4 933 accidents de la voie publique ;
- 4 901 opérations diverses ;
- 89 risques technologiques ;
- 278 interventions réalisées hors département en Essonne.



La gestion des intempéries

Au début de l'année 2018, les forces de sécurité ont été mobilisées par la gestion d'événements climatiques de grande ampleur : une crue de la Seine entre le 24 et le 30 janvier et un épisode neigeux entre le 6 et le 9 février. 20 communes ont été déclarées sinistrées en Essonne, dont 16 ont été reconnues en état de catastrophe naturelle suite aux inondations. Le Centre opérationnel départemental (COD) a été activé pour gérer la crise liée à la neige et au verglas.





Assurer la sécurité sanitaire et alimentaire des consommateurs

La sécurité sanitaire

La mise en œuvre de plans de surveillance et des enquêtes suite aux plaintes des consommateurs ou des professionnels ont conduit :

- **au prélèvement de 80 produits non alimentaires** aux fins d'analyses physico-chimiques (vélos, textiles, friteuse, générateurs électriques, gants de protection, produits cosmétiques...) : 36 % ont été déclarés non conformes, dont 14 % non conformes et dangereux.

Dans le cadre du programme de surveillance des entreprises responsables de la 1^{ère} mise sur le marché de produits non alimentaires (importateurs, fabricants, hors distribution directe aux consommateurs) :

- **14 entreprises essoniennes ont été contrôlées**, donnant lieu à des notifications d'information réglementaire, à des rappels de réglementation, à des procès-verbaux et/ou à des mesures de police administrative.

Les services de l'État ont également suivi **34 alertes** (pour des produits non alimentaires non conformes et/ou dangereux mis sur le marché), afin de vérifier le bon déroulement des opérations de retrait ou de rappel.



La sécurité alimentaire

- **34 enquêtes de toxi-infections alimentaires collectives** (dont une pour botulisme), afin de définir leur origine éventuelle et remonter le cas échéant au transformateur ou au producteur de la denrée en cause.
- **97 signalements ou alertes d'origine locale, nationale ou européenne**, pour des produits alimentaires non conformes mis sur le marché, afin de vérifier le bon déroulement de retrait ou de rappel des produits.
- **l'analyse physico-chimique ou bactériologique de 367 produits** : 3,5 % ont été déclarés non-conformes, 1,4 % impropres à la consommation, 1,06 % à surveiller.
- **196 inspections dans le domaine de la restauration collective**
 - > 25 % dans le secteur de l'accueil des personnes âgées
 - > 20 % en hôpitaux/cliniques
 - > 20 % en secteur maternel et primaire
 - > 10 % dans les foyers médico-sociaux
 - > 10 % en collèges/lycées
 - > 5 % en crèches
- **Plus d'une cinquantaine de visites dans des établissements agroalimentaires ou des entrepôts de denrées alimentaires** ont donné lieu à la délivrance d'une douzaine d'agrément sanitaires pour de nouveaux établissements ou de nouvelles activités.
- **Plus de 4 300 certificats vétérinaires et attestations** pour l'exportation de denrées alimentaires vers des pays tiers ont été émis.



De tous les produits destinés à la consommation humaine, l'eau est celui qui est le plus contrôlé :

3947 prélèvements

5 captages et 4 réservoirs d'eau destinés à la consommation humaine inspectés

10 pollutions accidentelles recensées



L'ÉTAT PROMOTEUR DES SOLIDARITÉS



Développer l'offre de logements locatifs sociaux



La production de logements locatifs sociaux constitue un enjeu majeur pour répondre aux besoins grandissants de la population.

→ **4 143 nouveaux logements locatifs sociaux ont été agréés en 2017** (hors reconstitution de l'offre ANRU).

→ **80 % des agréments** (soit 3 235 logements) concernent des logements à destination des catégories les plus sociales (étudiants, jeunes travailleurs, personnes âgées, handicapées et isolées).

→ **78 % de la production de logements sociaux** est localisée dans les communes qui n'atteignent pas encore le taux de 25 % fixé par l'article 55 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU).

Par ailleurs, la mobilisation se poursuit pour permettre l'accès au logement des publics qui en sont les plus éloignés. En 2017, le partenariat étroit entre l'État et le Conseil départemental sous l'égide du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), avec le soutien du Conseil régional Île-de-France, a de nouveau permis à l'Essonne de se classer parmi les départements produisant le plus de logements spécifiques très sociaux (PLAI adaptés) à l'échelle nationale.

En 2017, Solidarités Nouvelles pour le Logement et Monde en Marge Monde en Marche (associations engagées dans la démarche) ont ainsi proposé 105 logements très sociaux, retenus dans le cadre de l'appel à projet national.



Poursuivre la rénovation urbaine



Sur les 200 quartiers concernés à l'échelle nationale par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), 8 sont situés en Essonne : les Tarterêts à Corbeil-Essonnes, La Plaine-Les Cinéastes à Épinay-sous-Sénart, Les Hautes Mardelles à Brunoy, Les Pyramides-Bois Sauvages à Évry, Le Parc aux Lièvres à Évry, la Grande Borne-Le Plateau à Grigny et Viry-Châtillon, Grigny 2 à Grigny, Grand Vaux à Savigny-sur-Orge.

Les services de l'État ont accompagné les collectivités, les bailleurs et les partenaires dans le travail de préfiguration des futures conventions de renouvellement urbain.

Les derniers protocoles ont été signés le 20 mars 2017 pour Corbeil-Essonnes, le 4 octobre 2017 pour les quartiers de la Grande-Borne-Le Plateau et celui de Grigny 2 à Grigny et Viry-Châtillon, et le 8 novembre 2017 pour les projets d'intérêt national de la communauté d'agglomération Val d'Yerres-Val de Seine.

Les premières conventions pluriannuelles seront rédigées courant 2018.



La lutte contre l'habitat indigne et insalubre



348 signalements de logements insalubres ont été reçus par les services de l'État en 2017, donnant lieu à :

- 119 visites (107 visites de logements et 12 visites de parties communes)
- 48 arrêtés préfectoraux
- 18 signalements au Procureur de la République

Par ailleurs, 4 sessions de sensibilisation ont été organisées en novembre-décembre 2017 par le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) au profit des élus du département : plus de 90 personnes en ont bénéficié.

Une attention particulière a été portée à la lutte contre le saturnisme infantile, avec :

- la conduite de 6 enquêtes environnementales (EE)
- 45 mises en demeure de réaliser les travaux plomb (39 logements et 6 parties communes)
- la prise en compte de 10 signalements

Par ailleurs, 23 intoxications oxycarbonées ont été traitées (52 personnes concernées), dont 13 ont nécessité la réalisation d'une enquête environnementale.



L'hébergement d'urgence

Le département compte 929 places d'hébergement d'urgence, 63 places en abri de nuit et 110 places en résidences hôtelières à vocation sociale d'intérêt général.

2 070 personnes ont par ailleurs bénéficié d'une prise en charge en hébergement hôtelier contre 1 570 l'année précédente.

929 places d'hébergement d'urgence

63 places en abri de nuit

→ Au cours de l'hiver 2017/2018, **94 places de renfort hivernal** ont été mises à disposition du 115 par des opérateurs associatifs. **45 places d'hébergement d'urgence supplémentaires** ont été mobilisées lors du déclenchement du plan « grand froid » début février 2018, ce qui a permis qu'aucune demande d'hébergement adressée au 115 ne reste sans réponse.

94 places de renfort hivernal

45 places d'hébergement d'urgence supplémentaires lors du plan «Grand froid»

A côté de l'offre d'hébergement d'urgence, le département dispose d'un parc d'hébergement d'insertion composé de :

- 775 places en centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)
- 184 places en centres d'hébergement de stabilisation
- 424 logements conventionnés par l'intermédiaire de l'Allocation Logement Temporaire (ALT) dite autonome, soit près de 1 200 places



Cette offre est complétée par une offre de logements adaptés ou intermédiaires :

- 276 logements de résidences hôtelières à vocation sociale
- 3 251 logements en résidences sociales
- 2 894 logements de foyers de travailleurs migrants
- 392 logements en foyers de jeunes travailleurs/résidences sociales
- 85 logements en foyers de jeunes travailleurs non résidence sociale
- 88 logements en pensions de familles
- 59 logements en résidences accueil



L'accueil des migrants et l'intégration

Le public étranger accueilli en préfecture s'élève à environ 134 000 usagers, chiffre stable depuis plusieurs années.

En 2017, l'Essonne (préfecture et sous-préfectures) a délivré 36 000 titres de séjour aux ressortissants étrangers (9 000 en première demande et 27 000 en renouvellement). Ce chiffre est en hausse par rapport à l'année 2016 malgré la mise en place des cartes de séjour pluriannuelles en application de la loi du 7 mars 2016.

9 000 titres nouveaux

36 000 titres de séjour délivrés

27 000 renouvellements

Le public étranger accueilli en préfecture s'élève à environ 134 000 usagers, chiffre stable depuis plusieurs années. 2 750 demandes d'acquisition de la nationalité française ont été instruites.

Près de 4 000 demandeurs d'asile ont été accueillis au guichet unique des demandeurs d'asile, soit une augmentation de 33 % par rapport à 2016.

40 % de ces demandeurs ne relèvent pas de la responsabilité de la France mais d'un autre Etat membre de l'Union Européenne en vertu de l'accord Dublin III de 2013.

L'offre d'hébergement d'urgence à destination des migrants s'élève à 949 places, réparties sur 13 sites.

Les services de l'État poursuivent leurs efforts d'adaptation permanente de l'offre d'hébergement à destination des migrants pour faire face aux évacuations successives de campements parisiens.

→ **1 site de 120 places à Palaiseau** est plus particulièrement dédié à l'accueil des migrants sous protection internationale, dans l'objectif de faciliter leur intégration et leur insertion professionnelle (site transféré à Paray-Vieille-Poste en juillet 2018).

→ **1 centre d'accueil et d'examen des situations (CAES)**, mis en service en janvier 2018, vise à accélérer le traitement des situations.

→ Par ailleurs, **3 gymnases ont été réquisitionnés temporairement** (à Dourdan et à Corbeil-Essonnes).



L'égalité républicaine

La priorité aux quartiers fragiles

→ La réforme portant sur le dédoublement des classes de CP en REP + (Réseaux d'éducation prioritaire) a concerné **3 circonscriptions** en Essonne : Grigny, Evry et Corbeil-Essonnes. Cela correspond à **23 écoles** (dont 2 regroupements). De nombreuses formations portant sur l'évolution des pratiques pédagogiques ont été réalisées.

101 emplois dédiés

au dédoublement des classes de CP

→ La signature du Grand Projet Éducatif (GPE) Grigny 2020 a eu lieu le 14 mars 2017. La ville de Grigny, l'agglomération Grand Paris Sud Essonne Sénart, l'Éducation nationale et la Préfecture se sont engagés à tout mettre en œuvre pour la réussite des jeunes Grignois en sécurisant leur avenir et leurs parcours éducatifs.

→ En 2017, **607** dossiers ont été instruits au titre de la politique de la ville dont **502** ont pu être financés (environ 1/3 au bénéfice de structures associatives, 1/3 au bénéfice d'établissements scolaires ou de caisses des écoles et 1/3 au bénéfice des collectivités).

6 965 252 euros

consacrés à la politique de la ville

- 3 908 093 € pour les programmes de réussite éducative (PRE)
- 175 276 € pour les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)
- 159 224 € pour les ateliers socio-linguistiques (ASL)
- 52 000 € pour les projets Ville Vie Vacances (VVV)
- 40 875 € pour les points d'Accueil Ecoute Jeune (PAEJ)
- 34 000 € pour les projets Agence Nationale Chèques Vacances (ANCV)
- 6 000 € pour les Cordées de la Réussite

126 190 € ont par ailleurs été alloués au titre du Fonds de participation des habitants : l'objectif de cette enveloppe est de financer des projets d'un montant inférieur à 1 500 € proposés par les habitants et les associations, éventuellement via les conseils citoyens.



Le Contrat d'intégration républicaine (CIR)

La loi du 7 mars 2016 prévoit un parcours personnalisé d'intégration républicaine et la création d'un nouveau contrat d'intégration républicaine (CIR) qui se substitue au contrat d'accueil et d'intégration (CAI) et constitue le socle d'engagement du primo arrivant.

Ce contrat comprend :

- Une formation civique d'une durée de 2 jours axée sur 2 modules « Principes et valeurs de la République française » et « Vivre et accéder à l'emploi en France »
- Une formation linguistique d'une durée de 50, 100 ou 200 heures en fonction du niveau initial évalué à l'oral et à l'écrit et qui prévoit l'atteinte du niveau A1 au CECRL (norme européenne de l'apprentissage des langues)
- Des parcours linguistiques complémentaires, respectivement de 100 à 50 heures, proposés aux étrangers en situation régulière depuis moins de 5 ans pour l'obtention d'une carte de résident ou l'acquisition de la nationalité française.

En 2017, **3 218 CAI/CIR** ont été signés en Essonne et **1 503 formations linguistiques** ont été prescrites.

Depuis l'instauration du CIR, 40 % des primo arrivants suivent des cours de français dans 15 centres de formation.

Le comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme

Le Comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (CORA) de l'Essonne, installé le 18 mars 2016, est chargé de décliner et de déployer, au niveau départemental, le plan national 2015-2017.

Des actions concrètes ont été menées en 2017.

Dans le cadre du projet départemental CORA Sport Essonne, le Comité départemental de Rugby de l'Essonne a ainsi organisé une journée de promotion des valeurs de l'olympisme et de lutte contre les discriminations au centre national d'entraînement de Marcoussis.



Promouvoir le service civique



Le service civique est un dispositif destiné aux 16-25 ans qui facilite l'engagement volontaire au service de l'intérêt général. Les missions sont réalisées sur des thématiques très diversifiées telles que l'éducation, la solidarité, la culture et les loisirs, le sport, la mémoire et la citoyenneté, l'environnement et de façon plus marginale, la santé, l'intervention d'urgence et le développement international.

→ L'Essonne dispose de **1 300 missions de volontariat**.

En 2017, l'État a fortement poursuivi son effort de déploiement du service civique dans le département de l'Essonne avec **908 jeunes Essonnien qui se sont engagés dans ce dispositif (contre 554 en 2016, soit une augmentation de près de 64%).**

Un important plan de développement a été activé pour le recrutement de jeunes en service civique dans l'Éducation nationale tant pour le 1er que le 2nd degré. La mise en place dans les collèges du dispositif « Devoirs faits » a créé de nombreuses missions.

En 2017, **71 volontaires en service civique ont été recrutés dans l'Éducation nationale (contre 31 en 2016).**

L'ÉTAT EN SOUTIEN DE L'EMPLOI, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Agir pour l'emploi et la formation



L'année 2017 a été marquée par une diminution significative sur un an du nombre de jeunes demandeurs d'emploi en Essonne (- 2,1 %) et par une légère baisse du chômage des seniors (- 0,4 %), en même temps que par une hausse du nombre de chômeurs de longue durée (+ 7,8 %). Avec un taux de chômage de 6,8 % au 4ème trimestre 2017 (contre 7,7 % en Île-de-France et 9,7 % en France métropolitaine), l'Essonne est le 3ème département francilien le moins touché par le chômage, après les Yvelines et les Hauts de Seine.

En 2017, **71 000 personnes** ont retrouvé un emploi soit 4 000 de plus qu'en 2016.

L'implantation de nouvelles entreprises, notamment dans le secteur de la logistique, a contribué à ce bon résultat, ainsi que l'action volontariste des services de l'État dans les domaines suivants :

→ **La formation : 7 521 demandeurs d'emploi** ont bénéficié d'une formation au cours de l'année 2017, notamment dans les secteurs qui connaissent d'importants besoins de recrutement. Un accompagnement intensif est mis en place au terme de la formation afin d'augmenter l'employabilité des bénéficiaires.

→ **L'apprentissage : 5 227 contrats d'apprentissage** ont été signés en Essonne, dont 240 dans le secteur public (chiffres 2016/2017).

Les 24 et 25 mars 2017, un salon de promotion du dispositif a été organisé au centre commercial d'Evry 2 avec les principaux acteurs de l'emploi. Par ailleurs, des actions de formation financées par les missions locales de l'Essonne ont bénéficié aux conseillers des missions locales et aux développeurs d'apprentissage des Centres de formation des apprentis (CFA).

Enfin, le projet expérimental de la DGEFP « réussite apprentissage » a permis à 117 jeunes, dont 57 % issus des quartiers prioritaires, d'être préparés à intégrer des entreprises en contrat d'apprentissage et aux employeurs d'être accompagnés dans le suivi des jeunes tout au long de l'apprentissage pour faciliter leur accueil et prévenir les ruptures anticipées.

→ **Les actions au profit des personnes éloignées de l'emploi** : en 2017, **1 036** personnes éloignées de l'emploi ont bénéficié d'un accompagnement. 52 % des bénéficiaires de cet accompagnement ont soit retrouvé un emploi, soit se sont engagés dans une formation longue, soit ont créé leur entreprise.

Les contrats aidés

La prescription des contrats aidés en 2017 s'est faite en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi, à savoir les demandeurs d'emplois de longue durée, les travailleurs handicapés, les jeunes - en particulier ceux issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville - et les seniors.

En 2017, 3191 contrats uniques d'insertion ont été conclus en Essonne.

L'insertion par l'activité économique (IAE)

A fin 2017, le département de l'Essonne comptait 36 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) soit une de plus qu'en 2016.

3 132 personnes (soit 816,16 ETP) ont été embauchées par une SIAE en 2017, pour un total de 1 419 511 heures travaillées, soit une hausse de 5 % par rapport à 2016, ce qui montre la mobilisation des services de l'État au profit des publics les plus éloignés de l'emploi.

Les habitants de quartiers prioritaires de la politique de la ville représentent 35 % des effectifs des entreprises d'insertion (EI) et des ateliers et chantiers d'insertion (ACI).



→ **L'accompagnement des jeunes** : En 2017, les missions locales ont été en contact avec 41 265 jeunes dont 8 789 en premier accueil. Elles ont suivi 14 212 jeunes en demande d'insertion (JDI) dont 2 349 avaient un niveau de formation infra V et V sans diplôme. 7 497 jeunes sont entrés en accompagnement contractualisé (national, renforcé, régional ou local) et, parmi eux, 6 626 jeunes Essonnais sont couverts par des dispositifs nationaux : Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA), PACEA intégrant une Garantie Jeunes, Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE).

→ **L'emploi des personnes handicapées** :

Le 16 novembre 2017, les services de l'État ont organisé, en lien avec de nombreux partenaires, un événement consacré à l'emploi des personnes handicapées au Génocentre d'Evry dans le cadre de la semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées.

L'Essonne compte **5 entreprises adaptées** (comptant au moins 80 % de salariés en situation de handicap parmi leurs effectifs) dans des secteurs aussi variés que la numérisation, les services administratifs, le service après-vente, les espaces verts et la logistique. Ces entreprises ont bénéficié de 187 aides aux postes pour un montant total de 2 677 782 euros.

Parallèlement, sept entreprises et établissements « ordinaires » ont conclu des accords en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés et sont agréés par les services de l'État : les CEA de Saclay et de Bruyères-le-Châtel, Buffalo Grill, Hewlett Packard, Carrefour, le groupe Accor, FAURECIA et TECHNIC ATOME.

→ **L'action en faveur de la création d'entreprises** :

En 2017, 1 454 personnes ont bénéficié de la prestation « Activ Créa » de Pôle Emploi, destinée à faire émerger leur projet. 1 716 demandeurs d'emploi ont créé leur entreprise en 2017.

Promouvoir et accompagner les grands projets de développement du territoire



La Porte Sud du Grand Paris

Après l'opération d'intérêt national (OIN) d'aménagement de Grigny (et d'une petite partie de la commune de Viry-Châtillon) et l'opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national (ORCOD-IN) de Grigny 2 en 2016, les services de l'État ont soutenu le lancement de l'OIN de la Porte Sud du Grand Paris en 2017.

Ces OIN témoignent de l'engagement de l'État sur le territoire.

2017 a été la première année de mise en œuvre du contrat d'intérêt national (CIN) de la Porte Sud du Grand Paris : 29 actions ont été soutenues dans ce cadre, pour le développement du territoire des deux communautés d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Seinart (GPS) et Cœur d'Essonne Agglomération (CDEA), avec un financement de l'État à hauteur de 14 962 K€.

Sur le territoire du CIN, les services de l'État sont mobilisés pour faire émerger des projets d'aménagement structurants. En 2017, ils ont par exemple facilité l'implantation de l'entreprise Amazon sur l'ancienne base aérienne de Brétigny-sur-Orge (ex BA 217) en s'inscrivant dans le calendrier très contraint du projet.

Parallèlement aux efforts pour attirer de nouvelles entreprises, l'État accompagne les entreprises déjà présentes dans leurs besoins de recrutement. Une stratégie pour l'emploi a ainsi été définie à l'échelle du territoire du CIN. Les entreprises de la filière logistique, bénéficient dans ce cadre d'un accompagnement de l'État et de Pôle emploi pour favoriser la rencontre entre leurs besoins de recrutement et l'offre locale de main d'œuvre.

Le Plateau de Saclay

L'année 2017 a également vu la poursuite des projets de développement sur le plateau de Saclay.

Les deux principaux secteurs de développement du plateau de Saclay (zones d'aménagement concerté du quartier de l'Ecole polytechnique et du quartier du Moulon) sont désormais en pleine phase opérationnelle et de nombreux permis de construire ont été délivrés.

Le 25 octobre 2017, le Président de la République a annoncé la création d'un « pôle d'excellence autour de deux ensembles universitaires », l'un baptisé « université Paris-Saclay » et l'autre étant une alliance d'écoles autour de l'Ecole polytechnique. L'Université Paris-Saclay réunira les universités Paris-Sud, Versailles-Saint-Quentin et Evry, l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay, CentraleSupélec et l'Institut d'optique Graduate School. L'alliance de grandes écoles réunira l'Ecole polytechnique, l'Ensta, l'Ensaе, Télécom Paris Tech et Télécom Sud Paris.



Des ruralités dynamiques, innovantes et solidaires



L'enveloppe budgétaire de l'État

s'est élevée à 2,03 M€

En Essonne, six contrats de ruralité ont été signés avec des EPCI à fiscalité propre. Celui de la Communauté de communes Entre Juine et Renarde (CCEJR), signé le 16 décembre 2016, était le premier contrat d'Île-de-France.

Pour 2017, ces contrats ont bénéficié de financements de l'État à hauteur de 2,03 M€ dans le cadre de la programmation du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL).

Cette enveloppe a permis de soutenir 29 projets avec un montant respectif de subventions par EPCI de :

- 469 000 € pour la Communauté d'agglomération de l'Étampois Sud-Essonne - CAESE (2 projets)
- 347 533 € pour la Communauté de Communes du Pays de Limours - CCPL (2 projets)
- 345 400 € pour la Communauté de Communes des Deux Vallées - CC2V (6 projets)
- 154 533 € pour la Communauté de Communes du Val d'Essonne - CCVE (7 projets)
- 346 348 € pour la Communauté de communes Entre Juine et Renarde - CCEJR (10 projets)
- 365 196 € pour la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix - CCDH (2 projets)



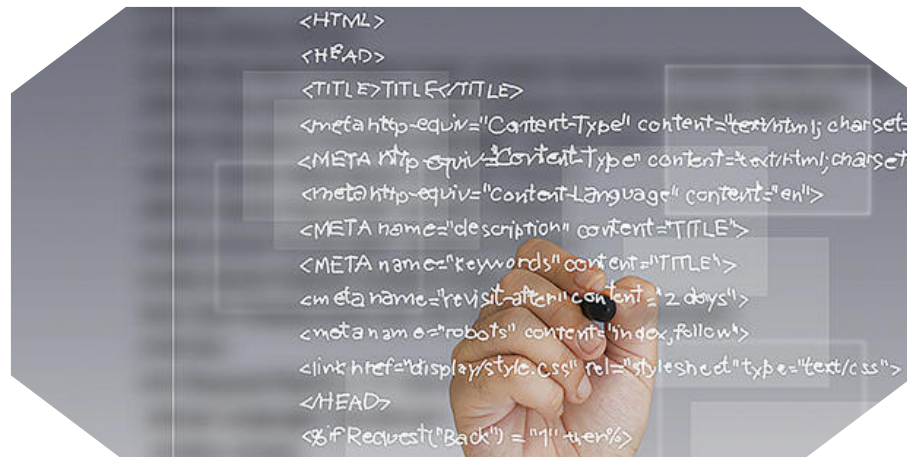
Soutenir le développement de clusters

En 2017, les services de l'État en Essonne ont :

→ soutenu le développement de 4 clusters/pôles d'excellence, acteurs incontournables du développement territorial du département :

- cluster Grand Paris Sport santé
- cluster Drones Paris Région-écosystème du drone civil
- cluster C19-jeu vidéo et interaction numérique
- pôle d'excellence Teratec-simulation numérique à haute performance.

→ impulsé une réflexion pour l'élaboration d'un cluster de l'agriculture innovante dont la création est prévue en 2018.



Investir dans des formations d'avenir



3 formations labellisées « Grande Ecole du numérique » (GEN) ont été lancées en Essonne au cours du 4ème trimestre 2017 :

3 formations labellisées

Grande Ecole du numérique

- Métiers du Web, à Evry, dans les locaux de l'ENSIIE
- Technicien des réseaux de la maison connectée, au centre de formation professionnelle de Grigny
- Technicien d'assistance en informatique sur le site de la PJJ à Bures-sur-Yvette

Plus de 46 élèves répondant aux priorisations du programme GEN (population éloignée de l'emploi, jeunes issus des quartiers prioritaires) ont pu bénéficier de ces formations : 20 à Evry, 14 à Grigny et 12 à Bures-sur-Yvette.



Soutenir la transition écologique



En 2017, les services de l'État ont accompagné projets portés à l'échelle départementale dans le champs de la transition écologique :

- Suivi de l'appel à projet transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) avec dix lauréats essonnien
- Accompagnement et suivi de la démarche Ecocités, avec deux lauréats essonnien ;
- Suivi de l'appel à projet « 10 000 coins nature » dans les écoles et collèges avec 22 lauréats.

L'État accompagne également les projets mis en œuvre selon les principes du nouvel urbanisme durable, par la promotion de la démarche nationale EcoQuartier.

En 2017, deux opérations ont été labellisées « engagées dans la labellisation » et un quartier a obtenu le label définitif.

En juillet 2017 a par ailleurs été adopté le Programme d'action de la Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière (ZPNAF) du Plateau de Saclay.

Ce programme d'action précise les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et paysages. Il est structuré autour de **3 axes**, traduits en **28 fiches actions**, pour la période 2017-2023 :

- assurer la pérennité de l'agriculture au sein de la ZPNAF
- assurer la pérennité des espaces naturels et forestiers
- développer les liens entre le plateau, les activités et les habitants



L'ÉTAT ET LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE



La dématérialisation des titres

→ Dans le cadre du Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPNG), les modalités de délivrance des titres ont évolué avec la création de procédures dématérialisées permettant aux usagers de déposer leurs demandes sans avoir à se déplacer en préfecture.

Ces demandes faites par téléprocédure sont désormais instruites par des plate-formes pluri-départementales, des Centres d'expertises et de Ressources Titres (CERT), spécialisées par nature de titre (titres d'identité, permis de conduire et certificats d'immatriculation).

→ Ainsi, la préfecture de l'Essonne accueille, depuis le 6 novembre 2017, un CERT « Permis de conduire » compétent pour six départements :

- l'Aisne : 7 % des demande
- la Corrèze : 5 % des demandes
- la Corse du Sud : 3 % des demandes
- l'Isère : 29 % des demandes
- la Seine-Saint-Denis : 39% des demandes

**119 846 demandes en ligne adressées
au CERT « Permis de conduire » d'Evry**

150 926 dossiers instruits

→ Six mois après sa création, **119 846 demandes en ligne** ont été soumises au CERT d'Evry, qui en a traité 105 723 (**150 926 dossiers instruits**, une même téléprocédure pouvant entraîner plusieurs instructions en cas de recueil de pièces complémentaires).

- 1/3 concerne des inscriptions au permis de conduire
- 2/3 concerne des demandes de titres.

→ Environ 2/3 des demandes sont validées dès la première instruction, 25 % font l'objet d'une demande de pièces complémentaires et 8 % des dossiers sont rejetés.

→ Après 6 mois, **le délai moyen** de traitement est **inférieur à 10 jours ouvrés**.



Lutter contre la fraude



147 cas de suspicion de fraude
ont été traités

105 saisines du Procureur de la République

pour des reconnaissances frauduleuses de paternité

15.1

→ La mise en place du Centre d'Expertise et de Ressources Titres (CERT) a fait évoluer la lutte contre la fraude, qui porte désormais sur des documents dématérialisés.

Depuis l'ouverture du CERT, **147 cas de suspicion de fraude** ont été traités, grâce notamment à un travail en réseau associant les relais locaux dans les départements du ressort du CERT c'est-à-dire les référents « fraude » départementaux, les services préfectoraux, les médecins et les forces de l'ordre.

→ Des suspicions de reconnaissances frauduleuses de paternité ont donné lieu à **105 saisines du Procureur de la République**.



Accompagner les usagers dans la transition numérique

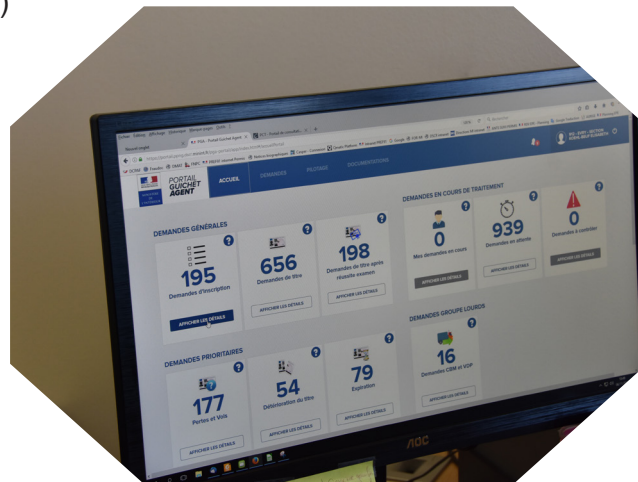
Afin de permettre aux usagers de réaliser des démarches dématérialisées, 3 points numériques ont été installés à la préfecture d'Évry et dans les sous-préfectures d'Étampes et de Palaiseau. Des jeunes recrutés en service civique accompagnent en moyenne 250 usagers par jour dans l'utilisation de ces outils.

3 points numériques installés

en préfecture et sous-préfecture

→ Le point numérique de la sous-préfecture d'Étampes renseigne environ 300 personnes chaque mois sur les différentes procédures. Sur ces 300 demandes, 60 concernent une saisie de demande sur le point numérique (pré-demandes passeport/carte nationale d'identité et demandes de cartes grises et de permis).

→ La Direction départementale des finances publiques de l'Essonne accompagne les contribuables pour déclarer leurs revenus en ligne (le seuil est abaissé à 15 000 € en 2018), par des espaces libre-service et le recours aux relais sociaux (maisons de service au public, centres communaux d'action sociale, relais associatifs...)



Préparer la mise en œuvre du prélèvement de l'impôt à la source



La Direction départementale des finances publiques de l'Essonne a préparé dès 2017 en vue de la mise en œuvre du prélèvement à la source.

→ La campagne de déclaration des revenus 2017 a permis de préparer la collecte des informations utiles à la réforme et de répondre aux questions des usagers (en particulier sur le taux de prélèvement et les options disponibles).

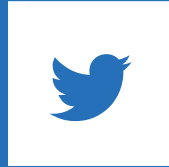
Dans ce contexte, un numéro d'appel national a été ouvert (0 811 368 368 – du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 8h30 à 19h00).

→ Des réunions de présentation de la réforme ont également été organisées à destination des principaux employeurs : les entreprises (par l'intermédiaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat), les employeurs publics, en particulier les collectivités locales, les hôpitaux ainsi que la chambre départementale des Notaires ou le Genopole...

→ **2 comités des usagers** (réunissant les particuliers et les entreprises) ont été réunis en 2017 sur la thématique du prélèvement à la source.

→ La Direction départementale des finances publiques de l'Essonne a également rencontré le Conseil départemental de l'Essonne au titre des politiques de solidarité et la Caisse d'allocations familiale.





WWW.ESSONNE.GOUV.FR